

COMPTE RENDU

du Conseil municipal de Loos du

27 janvier 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept janvier à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 16 janvier 2016 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité,

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Matthieu MONTIGNIES.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 26 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents :

Mme Anne VOITURIEZ, Maire

M. Christophe MAERTENS, Mme Pascale LOQUET, M. Armand FORNACIARI, Mme Fabienne DESAVOYE, Mme Brigitte MARTEL, Mme Catherine CADART, Mme Francine HAMEAU, M. François BENNASSAR, Mme Catherine GRIERE, adjoints

M. Bruno HELLE, M. Dominique ROUSSEL, Mme Claudine PIERQUIN, M. Nicolas DETERPIGNY, Mme Annie BOSMAN, M. Alain DESSEVE, Mme Brigitte BALDEYROU, M. Jordan DUBAR, M. Matthieu MONTIGNIES (du vote de la délibération 2016-01-27-01 au vote de la délibération n°2016-01-27-05), Mme Pascale BLONDEL, M. Christian ALBERIC, Mme Ingrid SERRURE, M. Benjamin GRESILLON, Mme Élisabeth MASQUELIER, M. François VERDONCK, Madame Valérie CONSEIL, M. Daniel GRUSZCZYNSKI, Mme Sandrine ROUSSEL, M. Jean-Claude PLANQUE, M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux.

Excusés :

M. José-Manuel CASTRO (pouvoir à Mme SERRURE)

M. Baptiste DESPIERRES (pouvoir à Mme HAMEAU)

M. Matthieu MONTIGNIES (pouvoir à Mme BLONDEL à partir du vote de la délibération n° 2016-01-27-06)

Mme Sabine TRAMONTANA (pouvoir à M. GRESILLON)

Absents :

Mme Sophie WERQUIN

M. Jean-Claude PUCHAUX

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

Madame le Maire ouvre la séance en réitérant les vœux qu'elle a formulés le 15 janvier 2016 et déclare ouverte cette première séance de l'année 2016.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur MONTIGNIES donne lecture du compte rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 3 décembre 2015.

Différentes demandes de rectification sont adressées par :

Madame Valérie CONSEIL qui fait une demande de rectification du compte rendu demandant à ce qu'il soit procédé à la reprise intégrale du détail des questions qu'elle a posées relatives au commissariat de police. Accord est donné pour cette rectification.

Madame MASQUELIER souhaite voir modifier les mentions relatives aux admissions en non-valeur. Cette modification est refusée au motif que le niveau de créances recouvrables constaté dans cette délibération n'augure en rien d'éventuelles défaillances futures imputables sur le même exercice.

Madame MASQUELIER souhaite une 2^{ème} rectification concernant la reprise du détail d'une interrogation dans le cadre des questions orales ayant pour terme l'agenda 21. Cette modification est acceptée au motif qu'il s'agissait de reprendre l'intégralité de la question.

Enfin, une demande est présentée par Monsieur VERDONCK pour la délibération n° 22 qui est acceptée en ce sens qu'elle apporte un complément substantiel à sa prise de parole.

Adopté par :

31 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Socialiste et personnalités de Loos »

2 abstentions : groupes « M. CASTRO du groupe Choisir Loos » et « Loos Ouverte »

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire rend compte au Conseil des décisions suivantes, prises depuis la précédente séance eu égard à la délégation accordée en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- | | |
|------------|---|
| 12/11/2015 | Marché de prestations de services pour l'étude de faisabilité d'un projet de maison de santé pluri-professionnelle (attributaire : LH Conseil – Agence de santé publique l'Arcadienne - 22 rue du Général de Gaulle – 59139 WATTIGNIES) |
| 1/12/2015 | Désignation des trois maîtres d'œuvre admis à négocier pour la restructuration de l'espace François Mitterrand à Loos. |
| 16/12/2015 | Règlement des honoraires d'un avocat dans le cadre d'une autorisation d'ester en justice. |
| 16/12/2015 | Règlement des honoraires d'un avocat dans le cadre d'une autorisation d'ester en justice. |

Monsieur PLANQUE demande à intervenir au sujet d'un arrêté suivant relatif à la prestation de service pour l'étude de faisabilité d'un projet de maison de santé pluri-professionnelle.

Il rappelle que ce projet a été initié sous l'ancienne mandature, mais fait remarquer que le CGCT impose que ces arrêtés soient systématiquement présentés au conseil municipal suivant immédiatement après la signature desdits arrêtés.

Il constate que les procédures ont bien été réalisées et que le caractère exécutoire de cet acte n'est pas atteint. Néanmoins, il souhaite le strict respect de l'article du code.

Il conclut en émettant 2 vœux, celui d'un compte rendu plus détaillé et fidèle et celui d'une durée réduite des conseils.

Madame le Maire lui répond que cette pratique avait été arrêtée, d'un commun accord, sous l'ancienne mandature et qu'elle se réjouit d'un accord sur le fonds. Cette étude aura son utilité dans le cadre de notre démarche ANRU. Cette réaction de l'opposition la laisse perplexe du fait que c'est elle qui l'avait initiée au moment où elle détenait la majorité. Elle reconnaît l'intérêt théorique de l'intervention et au cas pratique nous adopterons une autre attitude pour les prochains envois.

INFORMATIONS :

Le conseil municipal est informé :

– Emprunts toxiques :

Madame le Maire souhaite inscrire son action dans une totale transparence. Elle rappelle la commission spécifique du 6 janvier 2016 qui s'est déroulée en présence de 2 représentants de la SFIL qui ont exposé les modalités de calcul de l'IRA, les conditions de sorties et de refinancement des soldes. Elle signale que la prochaine démarche tente à obtenir une aide complémentaire dérogatoire de 5 % du fonds de soutien qu'elle va négocier le 19 février auprès du directeur du service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque.

Enfin, elle n'exclut pas tout au moins de tenter à alléger la charge de la ville, notamment en sollicitant un rendez-vous au plus haut niveau à Bercy.

Dans le cadre de la préparation de la décision à prendre les commissions finances seront de plus en plus rapprochées en fonction du terme de l'échéance.

En fonction du travail préparatoire et de leurs conclusions soit nous abandonnons le contentieux en acceptant le fonds de soutien, soit nous maintenons notre procès en cours et nous nous engageons pour une dizaine d'années de procédure.

– Situation du parking de la prison :

Il ressort du recensement officiel de l'INSEE que 76 personnes résident ce jour sur le campement de la prison. Ils étaient 213 en 2013 et 98 en 2014. Cette réduction de la population présente rend plus facilement envisageable un resserrement du camp qui aura un double faible effet, celui de permettre la stabilisation des effectifs présents et aussi un nettoyage et donc des conditions de vie assainies.

– Résultats des évaluations externes du service soins infirmiers à domicile et des foyers logements :

Madame HAMEAU présente les résultats d'une démarche d'évaluation extérieure telle qu'elle est prévue par la loi. Celle-ci porte sur l'évaluation des activités et la qualité des prestations délivrées dans nos résidences, tant en terme de bonnes pratiques que dans le respect de la législation en vigueur. Sont ainsi examinés les droits et prestations et la participation de la personne accompagnée, la personnalisation de l'accompagnement, l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

En 2016 le CCAS mènera à terme l'élaboration d'un projet de service.

– Atelier Santé-ville :

Monsieur HELLE rappelle que les villes de Loos et Wattignies se sont associées sur ce dossier. Cet atelier est un point de départ à la déclinaison d'une stratégie globale de santé publique à l'échelle de nos communes respectives.

Cet outil présentera le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour le développement des projets locaux de santé.

Ce sont des démarches totalement nouvelles qui sont mises en place grâce aux co-financements obtenus de l'Etat et de la ville de Wattignies. L'Etat prenant 50 % des coûts salariaux du coordonnateur que nous avons recruté et le solde est partagé entre les 2 communes.

Le 21 janvier 2016 a officiellement consacré le lancement du dispositif au cours d'une réunion qui a rassemblé les maires, la préfecture, l'ARS, les différents acteurs de santé des territoires.

Les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.

1. BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur MAERTENS présente le budget primitif 2016 en définissant tout d'abord les grands principes qui ont présidé à son élaboration : un niveau d'épargne stable, une maîtrise des charges à caractère général, une fiscalité équitable et maîtrisée, une stabilisation du volume de la dette.

Il présente ensuite l'état des contributions directes locales qui intègrent la revalorisation des bases de 0.9 % et une stabilisation des taux qui restent donc identiques à ceux de l'an passé.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le budget 2016 constate la baisse de la DGF, une stabilisation des droits de mutation, un renforcement des mécanismes de péréquation, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales et propose une stabilisation des taux d'imposition et n'envisage qu'une très faible hausse des recettes de fonctionnement.

La DGF voit la part forfaitaire diminuer. Elle est estimée sur 2016 à 3.155 K€ en baisse de 13.2 % (moins 481.000 €) et de 37 % de 2017 à 2013 soit 1.597 K€. Cette baisse représente 6.5 % du total de nos recettes de fonctionnement. La péréquation horizontale est en hausse sur 2015 de 74.300 € par rapport en 2014 et en 2016 elle devrait augmenter de 27 % par rapport à 2015 soit 83.500 €. Le budget enregistre une DSU estimée en 2016 à 3.863 K€ en progression de 6.8 % par rapport à 2015. Néanmoins, nous constatons une baisse globale des dotations en 2016 qui devrait s'élever à 235 k€.

Monsieur MAERTENS présente ensuite la balance globale des recettes de fonctionnement qui s'équilibre à 24.635 M€ en progression de 1.32 % par rapport au budget primitif 2015.

S'en suit une ventilation graphique des grandes bases desquelles il ressort que les recettes fiscales représentent 39 % de nos recettes : des dotations de l'Etat 31 % et les dotations de la MEL 12 %.

Abordant les dépenses de fonctionnement, il précise les principes qui ont dirigé l'établissement du budget : une maîtrise des charges à caractère général tout en maintenant un service public de qualité, une attribution des subventions aux associations selon des critères objectifs, une provision de 1,2 M€ pour l'emprunt Euro/CHF. La hausse réelle de fonctionnement ne sera que de 0.7 %.

Détaillant les dépenses de fonctionnement, l'adjoint aux finances fait le rappel de l'état de provision et consignation qui s'élève à ce jour à 3.661.079,78 €. Il signale que la dégradation de la parité Euro/CHF amène le taux de notre emprunt toxique (valeur au 31/12/2015) à un taux de 22,23 % car la parité est à 1,0814.

Il présente ensuite la balance des dépenses de fonctionnement en présentant les différents chapitres. Il signale que l'auto-financement constitué par l'amortissement et le virement s'élève à 2.065.090 €. Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une progression particulièrement contenue.

Le premier adjoint présente ensuite une ventilation graphique des principales dépenses qui sont dans l'ordre : les charges de personnel 53 %, les charges à caractère général 21 % et l'auto-financement 9 %.

Poursuivant sa présentation, il détaille les ventilations fonctionnelles : enseignement et formation 3.9 M€ ; interventions sociales 2.18 M€ ; sports et jeunesse 2.15 M€ ; aménagements des services urbains, environnement 2.02 M€ ; famille et logement 1.74 M€ ; culture 1.41 M€ ; sécurité et salubrité 0.67 M€ ; action économique 0.27 M€.

Détaillant la balance de fonctionnement en dépenses et en recettes, il apparaît que les recettes réelles s'élèvent à 24.635 M€, les dépenses réelles sont de 22.569.910 € ce qui permet de dégager un auto-financement de 2.065.090 €.

Abordant la section d'investissement, il précise les choix qui ont été arrêtés : les efforts d'investissement pour corriger l'équipement vieillissant, le lancement des études dans le cadre du projet ANRU, la poursuite de l'accessibilité des bâtiments communaux, l'entretien de l'éclairage public, des études pour la réhabilitation de l'Espace François Mitterrand, de l'extension du conservatoire de musique et l'aménagement du CCAS dans le local de la tête de cheval.

Le total des dépenses d'investissement présenté de façon détaillée font apparaître un remboursement en capital de 700 K€, des études et logiciels pour 241.900 €, des acquisitions et travaux pour 1.419.450 € et des opérations d'équipement pour 222.400 €.

Les recettes d'investissement reviennent quant à elles de l'auto-financement pour 2.065.090 €, des remboursements de TVA notamment 285 K€, des subventions d'investissement pour 58.300 € et d'un emprunt pour 175.360 €.

La section d'investissement s'équilibre donc à 2.583.750 €.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement amène à proposer un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 27.218.750 €.

L'adjoint aux finances conclut sa présentation en rappelant que le budget 2016 s'articule autour d'une maîtrise de charges à caractère général, d'une stabilisation de la pression fiscale, d'un recours limité à l'emprunt et d'une provision pour l'emprunt toxique.

Madame le Maire sollicite les différentes interventions qui se dérouleront dans l'ordre établi lors de chaque séance.

Madame BALDEYROU au nom du groupe majoritaire : depuis 2000 une spirale du recours à l'emprunt a abouti à ce que 50 % de la dette de la ville soit concentrés dans 2 emprunts toxiques. Les charges financières qui s'en suivent imposent au groupe majoritaire des coupes drastiques et c'est pour lui une réelle difficulté pour présenter un budget aussi contraint à la fois du fait de cette charge financière, mais aussi de la baisse des dotations.

Néanmoins, les axes forts de notre programme seront maintenus. Si les projets sont ralentis et peuvent prendre du retard de ce fait, ils sont poursuivis et arriveront à leur terme.

Monsieur VERDONCK au nom du groupe « Socialiste et personnalités de Loos » : note que la prévision de ce budget ne tient compte que de l'augmentation forfaitaire des bases de 0.9 % mais nullement des bases taxables qui augmentent physiquement du fait des constructions nouvelles. . Il signale que ces dernières ont permis à la ville de percevoir une rentrée fiscale majorée de 215 K€ par rapport aux prévisions et il pense que l'on pourrait intégrer une telle donnée dans le budget primitif.

Il conclut que la nouvelle majorité bénéficie des réhabilitations des friches engagées sous le précédent mandat.

Il rappelle que même en maintenant les taux aux mêmes niveaux que l'an passé, la nouvelle majorité sera en difficulté de tenir sa promesse de baisse des impôts de 5 %.

Sur les dotations, le volume municipal ne diminue pas, mais constate entre 2015 et 2016 22.360 € de plus. Il précise que les droits de mutation sont stables et non en baisse.

Sur les autres recettes de fonctionnement il note la présence d'un reversement de 560 K€ de la régie municipale d'électricité en légère baisse par rapport à 2015, et précise que s'il y a eu des versements exceptionnels de la part de la RME, ceux-ci étaient en proportion avec leur niveau fort élevé et les ramener à une quantité normale ne remettant nullement en cause ces investissements dont aucun n'a jamais fait l'objet d'aucun refus sous le précédent conseil d'administration.

Il constate la diminution des fonds de produits, ce qui prouve qu'il y a une baisse de fréquentation de la part de la population.

Il estime que la réduction des dépenses lui semble excessivement optimiste, précise que l'emprunt Euro/CHF représente 33 % de notre encours et non pas 50 %.

Monsieur VERDONCK signale qu'entre 2011 et 2016 y compris en intégrant les provisions, le poids de la dette n'a augmenté que de 200 K€ au cours de ces 5 ans.

Il conclut de ce constat que c'est grâce au désendettement réalisé au cours du précédent mandat.

Il estime quant à lui que la ville a suffisamment d'arguments fondés pour gagner le contentieux qui l'oppose à Dexia.

Il estime que l'audit mené par KPMG donne un satisfecit à la gestion précédente.

Il note la hausse des frais de personnel évoquant ainsi l'échec de la majorité à réduire, comme elle l'avait annoncé, la masse salariale.

Il regrette une nouvelle baisse des subventions, la mise en place chaotique de l'ANRU et l'amateurisme qui préside dans l'installation des conseils citoyens.

Evoquant les recettes d'investissement, il retrace le volume des subsides obtenus entre 2008 et 2014 et remet en cause l'efficacité du service économie de trouver des subventions.

Il ne comprend pas la mise en place d'un carillon.

Son groupe votera contre ce budget.

Monsieur MUNRO au nom du groupe « Loos Ouverte » : fait remarquer que les catastrophes financières annoncées ne sont pas arrivées. Il constate une baisse importante des dotations ce qui avait motivé son vote en faveur de la motion présentée par l'AMF.

S'il observe une augmentation des recettes fiscales et de la péréquation, celles-ci ne compensent pas totalement le désengagement de l'Etat. Il observe la prudence de la politique menée en matière d'investissement : des charges de personnel en très légère baisse, une forte réduction des personnels extérieurs, et évoque un mouvement social du personnel.

Il regrette le flou des textes adoptés lors de la COP 21 qui ont amené 171 pays à signer un accord bien vague. Il rappelle la nécessité absolue d'une action écologique d'envergure qu'il ne trouve pas dans le présent budget mais simplement un saupoudrage.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAERTENS afin qu'il puisse répondre aux différentes questions.

Le premier adjoint répond à Monsieur VERDONCK sur les emprunts, refait le calcul du poids des annuités entre 2011 et 2016 et il aboutit à une dépense majorée de 697 K€ des charges financières par rapport à

2011 directement liée aux emprunts toxiques. Il relève également une baisse significative du remboursement du capital passant de 1 050 K€ à 700 K€. Dans le même temps, il fait un parallèle avec les investissements réalisés qui n'ont été que de 1.488 M€ en 2011, alors que la majorité actuelle, malgré ses contraintes, en prévoit 1.883 M€ soit un effort de plus de 26.52 % par rapport à 2011. Il invite à la réflexion car les crédits affectés à la dette ne permettent pas de réaliser des investissements mais bien d'apurer les dérivés financiers d'un produit risqué.

Il signale que si aucun aménagement n'avait été fait, au lieu de plus de 4 M€ de capital restant dû, nous n'aurions que 90 K€ en solde actuel.

Enfin, l'ancienne majorité est responsable des 14 M€ d'IRA que la ville devra supporter. Il évoque aussi des travaux non réalisés lors de l'ancien mandat notamment sur le Pensionnat, un projet de conservatoire qui n'a pas abouti mais qui a coûté quand même 680 K€ d'étude et de frais de concours...

Il regrette que l'opposition n'ait été représentée que par un de ces membres lors de la commission du 6 janvier et que dans celle préparatoire au budget un remplaçant siège au lieu et place d'un titulaire.

Madame le Maire regrette l'absence totale de débat au cours des commissions, alors que le débat se déroule en conseil et qu'il est trop tard pour des modifications.

Monsieur VERDONCK tient néanmoins à signaler qu'il s'était excusé de ses absences du fait d'une hospitalisation et demande à Monsieur MAERTENS de retirer ses paroles.

Monsieur MAERTENS précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'une attaque personnelle mais d'une déception de cette non présence, les remplaçants sont effectivement là pour palier aux impondérables, mais en aucun cas Monsieur VERDONCK ne peut affirmer que tout va bien dans nos finances. Ces 14 K€ d'IRA ne sont pas la conséquence d'une décision du groupe majoritaire, mais qu'il nous faudra les payer et que cela amputera notre capacité d'investissement.

Madame le Maire conclut le débat en signalant l'impossibilité d'être en accord avec l'opposition. Aucune augmentation des taux depuis le début du mandat, une prudence qui a prévalu à l'estimation de toutes nos recettes, afin d'être rassuré à tout le moins, la fin d'un équilibre en fin d'exécution, que si l'opposition est persuadée de notre capacité à gagner le procès, il aurait été intéressant d'en débattre au cours de cette commission. Néanmoins, la seule jurisprudence qui existe à ce jour ressort d'un tribunal de 1^{ère} instance, et il s'en dégage qu'il n'y a ni gagnant ni perdant, que la cour d'appel ne s'est pas prononcée mais tout cela prend du temps. Lorsque nous prendrons notre décision concernant le fonds de soutien nous le ferons en pleine réflexion partagée. Nous sommes confrontés à une évolution croissante des provisions du fait de la dégradation de la parité EURO/CHF. Une aide, non négligeable, nous est proposée, par le Fonds de soutien, il nous faut l'étudier avec la plus extrême attention en se faisant aider d'expertises extérieures pour nous orienter dans le meilleur choix possible pour la ville de Loos.

Lors du prochain conseil nous ferons état de l'avancée de nos recherches en matière de subventions et des montants obtenus.

Le carillon est un projet culturel, nous avons déposé un dossier à la Fondation du Patrimoine afin de permettre le mécénat.

Elle signale que l'ancienne majorité avait dépensé près de 40 K€ pour une main installée dans le Parc de Loisirs.

Evoquant les actions de l'agenda 21, Madame le Maire signale qu'elle a détaillé l'ensemble des actions au conseil de décembre 2015.

Adopté par :

25 voix pour : groupe « Choisir Loos »

7 voix contre : groupes « Socialiste et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte »

1 abstention : Monsieur CASTRO du groupe « Choisir Loos »

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016 :

Monsieur MONTIGNIES présente les subventions pour le domaine sportif en détaillant les critères d'attribution qui évoluent par rapport à l'an passé afin de répondre à la fois aux besoins des associations et coller au plus près de la réalité de la vie des structures locales.

Il mentionne les fonds alloués à l'effet de sifflet au bénéfice de 3 associations : l'ASLO, l'E.S. Ennequin, La Jeunesse et Abeilles Loossoises.

Monsieur ALBERIC, quant à lui, détaille les subventions allouées dans le domaine culturel, de la solidarité, de l'environnement, de l'économie et de la promotion du territoire, pour les écoles et collèges, les subventions spécifiques, les fonds alloués à des associations diverses, et mentionne l'arrivée dans notre paysage local de 2 nouvelles associations. Il termine son propos en justifiant la non attribution de subventions à certaines associations au motif que 2 d'entre elles : le Denier des écoles laïques et le Comité Loossois des Echanges Internationaux ont un important excédent de trésorerie, que d'autres n'ont pas une action aboutie et étayée et que d'autres non pas leur siège sur la ville de Loos.

Monsieur GRUSZCZYNSKI intervient au nom du groupe « Socialiste et personnalités de Loos » : il mentionne l'importance du tissu associatif et surtout les bénévoles qui animent la vie locale. Il regrette une baisse générale de 8 % des subventions par rapport à 2015 et de 30 % par rapport à 2014. Ces baisses s'expliquent par la forte réduction de la subvention allouée à l'AREFEP et au changement d'imputation des fonds alloués à la MEL.

Il souhaiterait que le dispositif prévu soit plus simple et plus claire.

Monsieur MUNRO souhaiterait des critères plus claires et que le calcul des subventions indirectes par la valorisation des équipements mis à la disposition soit étendu à toutes les associations y compris culturelles. Il rappelle son soutien au secteur sportif et culturel, s'interroge sur le classement de l'association Country Road Dancer dans les associations culturelles et regrette que les associations bénéficiant de subventions dans le cadre de la politique de la ville ne soient pas reprises dans cette délibération.

Il signale l'important rôle social, éducatif de ces structures qui vont connaître de grandes difficultés de trésorerie. Il réaffirme son soutien au tissu associatif mais s'abstiendra sur la délibération.

Monsieur MONTIGNIES vient en réponse aux interventions précédentes en précisant que les critères sont en perpétuel perfectionnement. On tente à les améliorer au fil des ans par un travail de collaboration avec les associations. Une réunion s'est tenue le 24 novembre 2015 avec l'ensemble des présidents qui ont donné leur accord sur le projet proposé. Le lissage envisagé pour les 3 structures est justifié de par le fait que ces associations avaient un très fort niveau de financement et qu'il faut le réduire progressivement. En ce qui concerne les subventions indirectes les coûts en personnel sont intégrés. Les calculs se basent sur les coûts horaires qui ont servi à l'adoption de la délibération de juin 2015 sur les locations de salles.

Il conclut enfin que le budget sport était en grand retard par rapport à d'autres villes : 86 K€ en 2013 mais progresse pour atteindre 111 K€ cette année.

Madame le Maire note et accepte la précision de Monsieur GRUSZCZYNSKI de travailler à l'élaboration de ces critères.

Elle signale à Monsieur MUNRO que les délibérations relatives au financement liées à la politique de la ville seront examinées lors du conseil du 3 mars, car les subsides octroyés par la ville dépendent des décisions préalables des financements de l'Etat. Nous n'abandonnons pas ces associations.

Elle remarque sur les faiblesses de l'action culturelle, qu'elles ne sont pas de mise. Les subventions diminuent certes mais cela est dû à la reprise en gestion directe par la ville de la politique culturelle qui ne passe plus par l'UPL ;

Le vote à lieu en plusieurs étapes.

Madame le Maire propose d'abord **l'adoption de la subvention pour le tennis de table**. Monsieur ALBERIC sort de la salle durant le vote.

Adopté par :

24 voix pour : groupe « Choisir Loos »

8 abstentions : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Loos Ouverte » et M. CASTRO du Groupe « Choisir Loos »

Procédant à l'adoption de la subvention pour l'UPL, Madame MASQUELIER et Monsieur GRUSZCZYNSKI sortent le temps du vote

Adopté par :

25 voix pour : groupe « Choisir Loos »

6 abstentions : groupes « Socialiste et personnalité de Loos », « Loos Ouverte » et M. CASTRO du groupe « Choisir Loos »

Procédant à l'adoption de la subvention de l'Harmonie Municipale, Madame CONSEIL quitte la salle le temps du vote.

Adopté par :

25 voix pour : groupe « Choisir Loos »

7 abstentions : groupes « Socialiste et personnalité de Loos », « Loos Ouverte » et M. CASTRO du groupe « Choisir Loos »

Procédant à l'adoption de la subvention pour le Club photo, Madame ROUSSEL qui la salle le temps du vote.

Adopté par :

25 voix pour : groupe « Choisir Loos »

7 abstentions : groupes « Socialiste et personnalité de Loos », « Loos Ouverte » et M. CASTRO du groupe « Choisir Loos »

Puis le reste des subventions est mis globalement au vote :

Adopté par :

25 voix pour : groupe « Choisir Loos »

8 abstentions : groupes « Socialiste et personnalité de Loos », « Loos Ouverte » et M. CASTRO du groupe « Choisir Loos »

3. CONVENTIONNEMENT AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE SUR LE DEPLOIEMENT DES RESEAUX COMMUNAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EN DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET DANS LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL METROPOLITAINS :

Monsieur DETERPIGNY présente la délibération en exposant dans le cadre des contrats de co-développement que la MEL propose une convention permettant aux communes de déployer ses propres réseaux de fibre optique en passant dans les fourreaux de la MEL s'il s'agit d'interconnecter des bâtiments, d'installer et/ou étendre un système de vidéo-protection. Cette utilisation se ferait à titre gratuit.

Adopté par :

32 voix pour : groupes « Choisir Loos », « Socialiste et personnalité de Loos », « Loos Ouverte »

1 abstention : M. CASTRO du groupe « Choisir Loos »

4. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION AU SEIN DE L'ECOLE LA FONTAINE :

Monsieur ROUSSEL expose que dans le cadre de l'opération de construction de deux classes supplémentaires et d'un préau avec extension de la cour au sein de l'Ecole La Fontaine, il sera proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement de la consultation et de désigner les entreprises qui seront attributaires du marché de travaux.

Ce marché d'un montant prévisionnel définitif arrêté dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre à la somme de 464 847,12 euros HT.

Monsieur MUNRO regrette l'absence des critères écologiques dans les marchés publics et souhaiterait qu'une telle démarche soit entamée.

Monsieur ROUSSEL lui répond que telle est bien la volonté de la municipalité qui se le voit maintenant interdit du fait du poids de l'emprunt toxique.

Adopté par :

32 voix pour : groupes « Choisir Loos », « Socialiste et personnalité de Loos », « Loos Ouverte »

1 abstention : M. CASTRO du groupe « Choisir Loos »

5. OPERATION DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : MISSIONS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES NECESSAIRES A LA MISE EN CONFORMITE D'AUTRES EQUIPEMENTS :

Monsieur ROUSSEL précise que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Adap) déposé par la Ville prévoit la mise en accessibilité des écoles Daudet-Sand, Sorlin et Voltaire, du poste de police municipale, des locaux de la Mission Locale, de l'immeuble situé au 85 rue Georges Potié, de l'Eglise Notre Dame de Grâce, des cimetières Leclerc et Delory. En vue de la mise en conformité de l'accessibilité à ces bâtiments municipaux, il sera proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement de marchés de prestations intellectuelles (conception architecturale pour les seuls établissements scolaires, conception technique pour les autres bâtiments et missions de contrôle technique et de coordination SPS pour l'ensemble des bâtiments concernés) en « procédure adaptée » suivant la définition de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il sera également demandé au conseil municipal d'inscrire les crédits nécessaires dans les documents budgétaires en cours et à venir, et de permettre à Madame le Maire de signer les marchés publics de maîtrise d'œuvre et de prestations d'études avec les attributaires qui auront adressé les offres « économiquement les plus avantageuses » et éventuellement leurs avenants.

Madame le Maire signale que cette délibération voit pour la première fois l'application du droit d'amendement en ce sens que la délibération a été modifiée suite à une demande de Madame MASQUELIER qui souhaiterait apporter une précision concernant l'église, à savoir que les travaux d'accessibilité concernés la signalétique.

Adopté par :

32 voix pour : groupes « Choisir Loos », « Socialiste et personnalité de Loos », « Loos Ouverte »

1 abstention : M. CASTRO du groupe « Choisir Loos »

6. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF DE LILLE POUR LA LUTTE CONTRE L'INDECENCE DES LOGEMENTS :

Madame HAMEAU demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements, signée le 5 novembre 2013 pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction.

En effet les nouvelles dispositions réglementaires de la loi ALUR du 24 mars 2014 modifient l'article 3-3 de cette convention, qui précise désormais que « *le dispositif de consignation des aides au logement s'applique pour tous les constats de non décence traités par la CAF à compter du 20 février 2015, date de parution du*

décret au Journal Officiel ».

Cet avenant ayant une durée de deux ans, la convention signée avec la CAF prendra désormais fin au 19 février 2017.

Monsieur MUNRO ne trouve pas logique que la police municipale ait à intervenir dans ces constats, il lui semble que son rôle est ailleurs. Par contre, il signale l'existence d'associations spécifiques dans la lutte contre le logement indécemment.

Madame HAMEAU lui répond en précisant que nos policiers sont assermentés pour cette démarche.

Adopté par :

32 voix pour : groupes « Choisir Loos », « Socialiste et personnalité de Loos », « Loos Ouverte »

1 abstention : M. CASTRO du groupe « Choisir Loos »

7. MODIFICATION DU PERIMETRE ET DU NOMBRE DE COMITES DE QUARTIER :

Madame SERRURE rappelle que le principe de création des comités de quartier a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 30 avril 2014.

Suite aux réunions des comités de quartier qui se sont tenues le vendredi 13 novembre 2015, les habitants se sont exprimés en faveur d'une diminution du nombre global de secteurs. Cette évolution permet de regrouper de manière plus cohérente certains secteurs et d'optimiser la gestion et le suivi des comités.

Madame BALDEYROU précise que la création des comités de quartier répond à un engagement de campagne. Il y a eu dans la première définition des périmètres des imperfections que l'on corrige pour l'adapter à la vie loossoise. L'opposition ne digère pas l'échec de ses tables rondes. 2016 sera une nouvelle étape, un pas de plus pour que les habitants soient co-décideurs.

Evoquant le conseil citoyen, elle rappelle la large diffusion qui a été faite en termes d'information et le travail réalisé avec l'association Initiatives Citoyennes. Il n'y aura qu'un conseil citoyen qui déploiera son action sur les 3 quartiers de la ville de Loos retenue au titre de la politique de la ville.

Madame ROUSSEL regrette à la fois que les tables rondes aient été phagocytées par des discours politiques, mais regrette aussi la faible participation de la population aux comités de quartier.

Elle signale sa proposition d'un accompagnement par du personnel municipal les référents des comités de quartiers afin de les aider à rédiger leurs comptes rendus.

Elle signale des questions posées par la population et qui restent sans réponse et évoque une charte initiale comprenant 11 articles à laquelle succède un règlement de 21 articles qui n'a pas donné lieu à un vote.

En ce qui concerne la modification des périmètres, il n'y a que 2 comités de quartier qui ont répondu favorablement. Si elle approuve la synthèse faite par Madame SERRURE qui va dans le sens d'une nécessité géographique pour essayer de redynamiser les comités de quartier, elle regrette néanmoins le peu d'information faite et le peu de vitalité de ces lieux d'expression citoyenne.

Elle signale enfin la faible présence des élus de la majorité à la commission démocratie partagée.

Madame SERRURE est très étonnée de cette intervention car la commission s'était déroulée dans une bonne entente et un excellent climat.

Elle précise que le règlement a été présenté en assemblée générale aux référents élus par la population en janvier 2015. Ceux sont ces référents qui ont en charge de faire l'ordre du jour des comités de quartier et se sont eux qui informent la population des décisions prises en assemblée générale.

Concernant la fusion des comités de quartier, elle a bien été sollicitée par les habitants, notamment aux Oliveaux où il y a eu une réunion exceptionnelle en août pour présenter le projet aux référents, puis en plénière, et enfin aux différents comités de quartier en novembre. Elle considère qu'ainsi le processus démocratique est parfaitement respecté.

Le conseil citoyen vient compléter l'action des comités de quartier. La diffusion a bien été une diffusion toute boîte dans les quartiers concernés, et pouvaient se présenter tous les habitants concernés, les moins de 18 ans ainsi que les étrangers contrairement à ce qui a été affirmé.

Monsieur MUNRO. Les périmètres ont été redécoupés et cela correspond mieux aux réalités géographiques de cette entité créée par l'équipe en place.

Il est favorable à ces lieux d'expression démocratique et propose d'en améliorer le fonctionnement par une meilleure diffusion des comptes rendus, des réponses claires de la municipalité, des référents connus et identifiés, dotés de moyens financiers, facilement contactables,

Il rappelle à sa demande des panneaux d'expression libre à destination des comités de quartier.

Madame le Maire conclut le débat en précisant que la vie du comité de quartier génère un énorme travail de collations, de remarques, interrogations et questionnements ainsi que des réponses à fournir. Elle note, certes, des défaillances dans la production parfois... des comptes rendus, mais les choses vont s'améliorer dans cette démarche de démocratie partagée et apaisée.

Adopté par :

26 voix pour : groupes « Choisir Loos », « Loos Ouverte »

1 abstention : M. CASTRO du groupe « Choisir Loos »

6 contre : « Socialiste et personnalité de Loos »,

QUESTIONS ORALES

Madame MASQUELIER interroge Madame le Maire sur l'évolution des tarifs du marché dominical, ceux-ci ont été multipliés par 3.5 % voir par 4 %. Elle s'était déjà inquiétée du maintien de la diversité de la l'attractivité du marché en centre ville. Elle mentionne la réponse qui avait été faite par Monsieur CASTRO qui précisait que les nouveaux tarifs qui tendaient à équilibrer les dépenses et les recettes liés à ce marché avaient été discutés et acceptés par les commerçants non sédentaires. Malgré cette hausse il affirmait que le nombre de commerces avaient augmenté.

Or, après 6 mois de fonctionnement, elle fait état d'une pétition de 42 commerçants qui dénoncent l'absence de concertation et des décisions injustes.

Elle demande en conséquence quelle sera l'action de Madame le Maire face à cette interpellation.

Madame le Maire rappelle que le principe démocratique qui a prévalu à la désignation du comité de marché donne légitimité aux représentants élus de prendre toute décision pour leur mandat. Elu le 14 janvier 2015, le comité de marché s'est réuni le 5 mai, a validé le principe de la nouvelle tarification, s'est réuni de nouveau le 21 octobre 2015 suite à une réaction des commerçants. S'en est suivi un courrier adressé par Monsieur CASTRO à l'ensemble des commerçants non sédentaires. Depuis lors, aucune remarque négative, réclamation, n'est apparue attestant ainsi à la fois du calme et de l'acceptation de cette grille tarifaire.

Madame CONSEIL intervient sur les travaux réalisés par la ville sur le commissariat de police estimant n'avoir pas eu de réponse à ses questions, elle les représente à nouveau.

Madame le Maire rappelle qu'au non du groupe majoritaire, elle assume la responsabilité d'une décision à la fois politique et symbolique. Cette décision a été prise en accord avec l'Etat qui était d'ailleurs présent lors de l'inauguration en les personnes des Commissaire Central de Lille et de l'Adjoint au Directeur du Cabinet de Monsieur le Préfet. L'entreprise qui a installé l'échafaudage est l'entreprise Réatubes, le coût de la location a été de 8.436 €, s'agissant d'un montant de moins de 25.000 € il n'a pas été nécessaire de mettre en place, conformément aux dispositions de la loi, une mise en concurrence formalisée, le personnel a été affecté durant 2 semaines et les fournitures s'élèvent à quelques 2.000 €. Cette action va permettre premièrement de contribuer au maintien du poste de police sur la ville de Loos et à permis de créer une dynamique puisque le Commissaire Central a annoncé qu'il avait fait inscrire des crédits nécessaires à des travaux de réhabilitation de l'intérieur. Les conditions de travail des fonctionnaires de police et celles de l'accueil des Loossois en seront donc améliorées.

Madame le Maire regrette que cette ardeur n'est pas été déployée avec la même intensité en ce qui concerne le pensionnat qui tombe en ruine et dont le coût de réhabilitation impose de le céder au privé, ou encore au profit du CCAS que nous sommes obligés de déménager et enfin en faveur des travaux d'accessibilité qui restent à achever.

Monsieur MUNRO interroge Madame le Maire sur le maintien des commerces de proximité aux Oliveaux. Différentes études avaient été réalisées en 2006 – 2007 par LMCU, puis en 2012 par l'EPARECA dont il n'a

pas eu connaissance des résultats.

Il signale avoir vu sur le « Bon coin » la vente de cet établissement pour le prix de 1.050.000 € et souhaite connaître les initiatives de Madame le Maire pour reprendre la main sur ce dossier.

Madame le Maire précise que c'est sous sa mandature que la ville de Loos a été reconnue comme site d'intérêt national au titre de la politique de la ville et donc éligible à l'ANRU.

Elle rappelle que nous avons délibéré dernièrement sur une étude pluridisciplinaire qui intégrera bien évidemment l'aspect commercial. Son coût est estimé à 108.000 €.

Enfin, dans un très proche avenir, et au plus tard pour 2020 la MEL s'est engagée à réaliser la LINO qui ira d'Eurasanté au carrefour des rues Potié et Sequedin et un désenclavement du quartier des Oliveaux sera assuré par une voie qui débouchera à l'immédiate proximité du centre commercial. Le montant des crédits alloués par la MEL dans cette première tranche est de 40 M€, une deuxième tranche qui ira de la route de Sequedin à l'échangeur est estimée à plus de 20 M€. Nous quittons donc les intentions et les déclarations pour entrer dans une phase opérationnelle.

Monsieur MUNRO interroge ensuite sur la cérémonie des vœux du 15 janvier où il estime que le personnel n'a pas suffisamment été mis à l'honneur.

Madame le Maire rappelle que contrairement à ce qu'affirme Monsieur MUNRO, elle a bien cité l'importance de l'activité menée par les agents municipaux et le but de cette manifestation était bien de présenter ses vœux à la population toute entière et de faire à la fois une rétrospective et la mise à l'honneur de certains de nos concitoyens.

Une manifestation spécifique a été organisée le 22 janvier, manifestation que la municipalité a voulu dépoussiérée et allégée. Il n'y a eu qu'un seul discours, les agents partant en retraite ou médaillés ont été félicités individuellement et une petite rétrospective a été faite pour chacun d'entre eux, ainsi toute la place a été aux agents et ils ont été honorés comme il se doit.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 21h25.

Le secrétaire de séance,
Matthieu MONTIGNIES

Le Maire,
Anne VOITURIEZ